

Image not found or type unknown



Publicité, annuaire professionnel, infoentreprise

Par **jump**, le **29/05/2008** à **08:45**

BonjourrrrrnConcernant infoentreprises.fr, je me suis fais avoir à moitié car j'ai envoyé un Accusé de réception immédiatement suite au conseil de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de dénoncer le contrat (7 jours). Leur démarche commerciale au téléphone nous vend une édition papier soit disant distribuée à quelques milliers d'exemplaires mais elle n'est jamais éditée. Quand on tél, on tombe sur leur entreprise et ils vous disent qu'ils sont en retard sans aucun remord. En fin de compte on est sur un annuaire soit disant professionnel qui comporte une seul page (aucun retour de cette publicité). Il faut continuer effectivement à les dénoncer. Leur annuaire plutôt rigolo: www.infoentreprises.frrnA voir pour le croire.